

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 004-2026D

L'an deux mille vingt-six et le neuf du mois de février à dix-huit heures le Conseil, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Claude CAU, Maire.

PRESENT(S): Isabelle AUFRÈRE, Jean-Pierre BALDET, Patrick BOILEAU, Claude CAU, Laurent GAYS, Lydie JALBAUD, Yvelise LEDOS, Christophe PAUTREL.

POUVOIR(S): Pierre CASSE à Isabelle AUFRÈRE, Lydia FABRE à Lydie JALBAUD.

ABSENT(S):

CONSEILLERS MUNICIPAUX

En exercice : **10**

Présents : **8**

Pouvoirs : **2**

Votants : **10**

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick BOILEAU.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE : **03/02/2026**

VOTE :

Pour : **10**

Contre : **0**

Abstention : **0**

OBJET : REMBOURSEMENT DE FRAIS À MADAME MURIEL DEJOURS

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que Madame Muriel DEJOURS, secrétaire générale de mairie, a dû faire une avance de frais pour l'envoi du recommandé pour la demande de versement de subvention pour la rénovation de l'église auprès du Conseil Départemental. Le jour de l'envoi du recommandé, La Poste ayant été piraté, la carte pro de la commune n'a pu être utilisée et Madame Muriel DEJOURS a dû avancer la somme de 10.45 €.

Monsieur le Maire propose donc de rembourser la somme de 10.45 € à Madame Muriel DEJOURS.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte le remboursement de la somme de 10.45 € à Madame Muriel DEJOURS.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires au remboursement de cette somme.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication et de transmission en Préfecture.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Claude CAU



Télétransmis en Préfecture le 13/02/2026
Date de mise en ligne sur le site internet de la collectivité le 13/02/2026
Notifié à l'intéressé le _____